

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 septembre 2019

CP2019_09_17
id. 4814

Le 24 septembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme JALAISE (pouvoir à M. HEBRARD)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée départementale a approuvé, par

délibération du 3 avril dernier, les enveloppes « thématiques » d'aide aux acteurs du territoire départemental pour 2019 pour un montant global d'intervention de 1 228 348 € et a donné délégation à la commission permanente pour les ventiler entre les différents opérateurs, sur propositions de la 5^{ème} commission d'étude « éducation, enseignement supérieur et sport ».

Les propositions de subvention aux associations suivent les principes du règlement départemental des subventions aux associations, voté en 2017.

La 5^{ème} commission s'est réunie une première fois le 26 mars 2019 afin d'étudier les demandes de subventions présentées par les associations et a proposé l'attribution d'un montant global d'aides de 1 130 895 €.

Cette commission d'études s'est réunie à nouveau le 10 septembre dernier pour examiner :

- des demandes de subventions d'associations auxquelles il avait été demandé de compléter les dossiers initialement présentés, notamment concernant la politique du sport performance ;
- des demandes de subventions pour les championnats scolaires des collèges qui se sont déroulés en juin 2019 ;
- des demandes de subventions pour l'achat de matériel sportif dans le cadre de la politique du développement du sport pour tous ;
- des demandes de subventions liées au sport événement ;
- des demandes de subventions présentées par des sportifs individuels.

Un montant global d'interventions de 94 581 € est proposé d'examiner dans les tableaux joints en annexe.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le règlement départemental relatif à la politique de soutien aux associations approuvé par délibération du conseil départemental le 5 avril 2017,

Vu l'avis de la 5^{ème} commission réunie le 10 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'attribution de subventions départementales aux associations et acteurs sportifs selon le détail figurant dans les tableaux annexés pour un montant global de 94 581 € ainsi réparti :
 - sport performance..... 80 350 €
 - soutien au sport scolaire... 5 600 €
 - sport pour tous..... 6 631 €
 - sport événement..... 2 000 €
- Approuve les conventions de subventionnement à conclure avec le cercle athlétique Castelsarrasinois et le Montauban cyclisme 82 dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 € telles que ci-annexées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les dites conventions et tous les actes en découlant ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574 sous-fonction 32 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC